

# Supméca

*Des ingénieurs au service de l'industrie depuis plus de 70 ans*

L'entreprise depuis toujours au cœur de la formation Supméca

2 stages de 700 et 840 h

En 7 ans  
120 000 jours stagiaires en aéronautique et 80 000 en automobile



## Des ingénieurs spécialistes de la mécanique et de l'industrie 4.0

Supméca issu du rapprochement du CESTI et de l'ISMCM, école d'application de Polytechnique en construction mécanique et matériaux, a constamment fait évoluer sa formation depuis plus de 70 ans pour former les meilleurs ingénieurs dont l'industrie a besoin.

### L'ingénieur que vous recherchez

Nos ingénieurs sont capables de concevoir, simuler, optimiser une pièce, un produit mécanique ou mécatronique, un système de production ou une organisation industrielle, établir des cahiers des charges complexes, définir et choisir les matériaux répondant aux contraintes les plus sévères, en utilisant les outils numériques de dernière génération.

### Des ingénieurs Supméca formés à l'ingénierie numérique :



### Une tête bien faite, les pieds sur terre

La pédagogie en mode projet associée à 12 mois d'expériences en milieu professionnel, dont 6 mois à l'international, font de l'ingénieur Supméca un ingénieur directement opérationnel et entrepreneur de son propre avenir.

### Répartition des diplômés par secteur d'embauche

AÉRONAUTIQUE - 54 %

AUTOMOBILE - 25 %

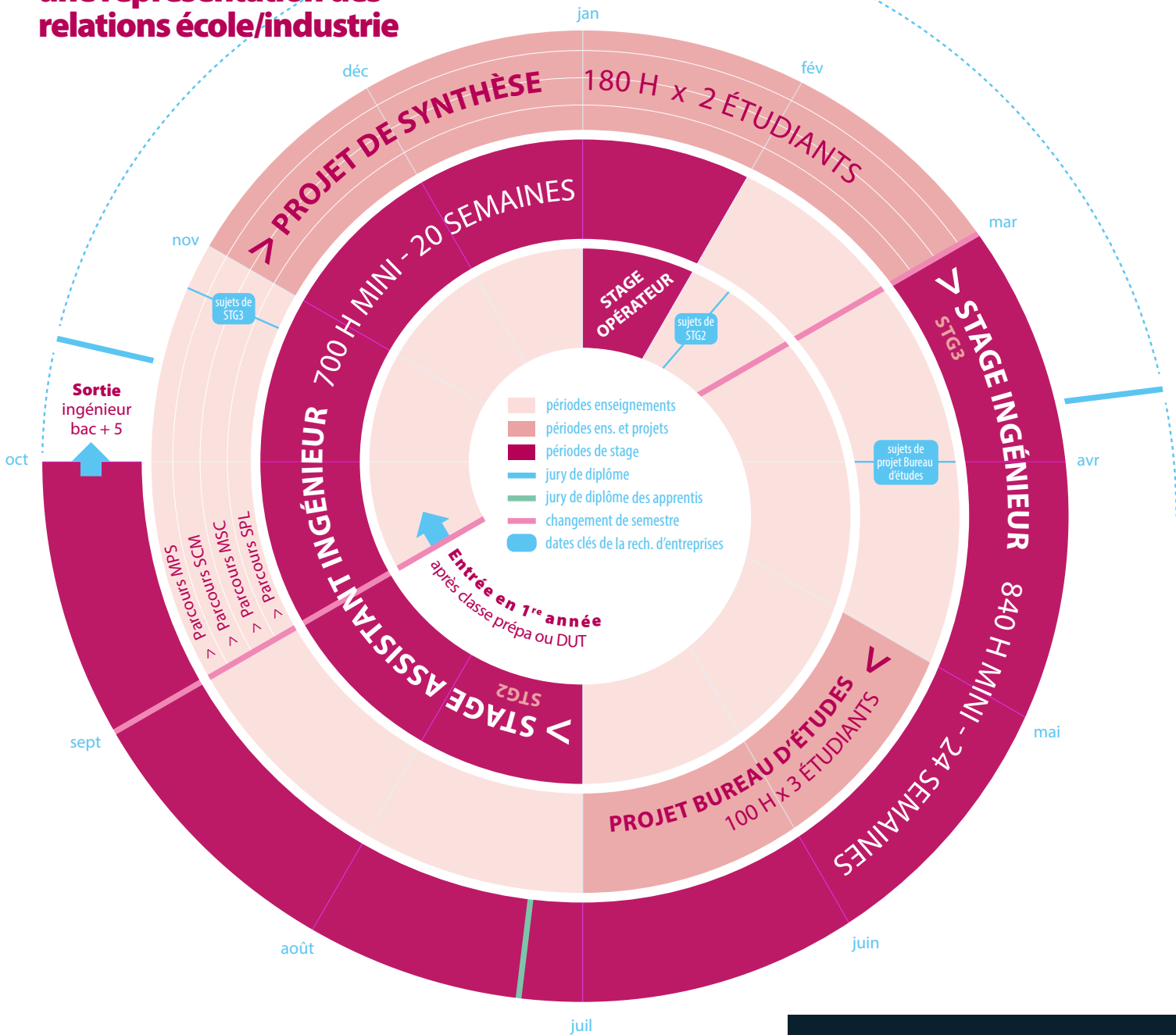
ÉNERGIE - 5 %

FERROVIAIRE, NAVAL - 4 %

TECHNOLOGIE DE L'INFORMATION - 4 %

AUTRES INDUSTRIES (LUXE...) - 8 %

# Cursus de l'ingénieur Supméca : une représentation des relations école/industrie



Janvier 2020 – Conception graphique : service Communication de Supméca. Rédaction : Direction des relations industrielles. Photo © Alexis Chézières.

## 2020 : réforme de la taxe d'apprentissage :

La réforme entraîne en 2020 la disparition des organismes collecteurs. Nos entreprises partenaires pourront verser directement 13 % de leur taxe d'apprentissage à Supméca, habilité sous le numéro UAI 0930603A.

**La date limite de paiement est le 31 mai 2020.**

Afin de faciliter la traçabilité de votre versement, nous mettons en place **une plateforme** à cette adresse : <https://supmeca.agires.com/>.

Cette plateforme nous permettra :

- de vous identifier ;
- de calculer le montant des 13 % de votre taxe d'apprentissage que vous pourrez nous affecter ;
- de vous indiquer quelles informations doivent figurer sur votre virement ;
- de vous envoyer en retour, un reçu fiscal exonérateur, comme preuve de votre versement.



Institut supérieur de mécanique de Paris  
3 rue Fernand Hainaut  
93407 Saint-Ouen cedex  
[www.supmeca.fr](http://www.supmeca.fr)

### CONTACT – PARTENARIATS

Alfred Rosales  
Directeur des relations industrielles  
[alfred.rosales@supmeca.fr](mailto:alfred.rosales@supmeca.fr)  
tél. 06 19 16 64 79

